

WILAYA DE

Matricule fiscal

Indiquer ci-contre la lettre et le numéro d'article de votre imposition établie au titre de l'année précédente

DECLARATION DES BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

COMMUNE DE

IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL

BENEFICES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

(Régime du B bénéfice Réel)

TAXE SUR L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

(Activité industrielle et commerciale)

ANNEE 20

Résultats de l'année 20

Ou de l'exercice clos le 20

Timbre à date
de l'Inspecteur

Déclaration à faire parvenir avant le 1^{er} Avril à l'Inspecteur du lieu d'exercice de la profession ou du principal établissement. Le pli doit être affranchi s'il est adressé par poste.

Nom et prénoms du déclarant :

Date de naissance :

Nature de l'industrie, du commerce ou de la profession :

Siège de la direction de l'entreprise ou lieu du principal établissement en Algérie :

— au 1er Janvier 20

— au 1er Janvier 20

(En cas de changement d'adresse en cours de l'année)

Adresse du domicile du déclarant ou des associés pour les sociétés de personne et numéro du matricule fiscal de chacun d'eux :

Nom et prénoms	Part de Bénéfices	Adresse (1)	Matricule fiscal
.....
.....
.....
.....
.....

(1) En cas de changement d'adresse en cours d'année, mentionner également l'ancienne adresse.

Lieu où est tenue la comptabilité :

Noms et adresse du ou des experts et comptables dont le déclarant a utilisé les services. Précisez si ces techniciens font ou non partie du personnel salarié de l'entreprise et indiquez pour chacun d'eux le numéro du matricule fiscal.

.....
.....
.....
.....

EXERCICE S'ETENDANT du..... 20 Au 20

Colonne réservée
à l'Inspecteur**A – RESULTAT FISCAL :**a) BENEFICE GLOBAL (reporter le montant de la ligne WX
figurant au tableau n° 8)

dont :

- Bénéfices non réinvestis
- Bénéfices réinvestis
- Bénéfices exonérés

b) DEFICIT (reporter le montant de la ligne WX
figurant au tableau n° 8) **B – TAXE SUR L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE :**

NATURE DES OPERATIONS	Nature des opérations	Montant brut du chiffre d'affaires
OPERATIONS IMPOSABLES		
Montant des opérations de ventes en gros portant sur les produits dont le prix de vente comporte plus de 50 % de droits indirects		<input type="text"/>
Montant des ventes au détail portant sur les produits dont le prix de vente comporte plus de 50 % de droits indirects		<input type="text"/>
Montant des opérations de ventes effectuées par les concessionnaires dont les activités sont autorisées conformément à l'article 83 de la loi relative à la monnaie et au crédit		<input type="text"/>
Opération de ventes en gros		
Autres opérations bénéficiant de réfaction		
Ventes et opérations ne bénéficiant pas de la réfaction		<input type="text"/>
MONTANT TOTAL du chiffre d'affaires imposables (1).....		<input type="text"/>
OPERATIONS EXONEREES		<input type="text"/>
.....		<input type="text"/>
.....		<input type="text"/>
.....		<input type="text"/>
.....		<input type="text"/>
.....		<input type="text"/>
MONTANT TOTAL du chiffre d'affaires imposables (2).....		<input type="text"/>
MONTANT TOTAL du chiffre d'affaires imposables (1)+ (2)		<input type="text"/>

A , le 20
Signature,

Si vous faites la déclaration au nom de la succession d'un contribuable décédé, indiquer au-dessous de votre signature vos noms, prénoms et adresses.